



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°108/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : K - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe DSP Assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2019 repris en 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	4 363 970,77	3 501 498,65	862 472,12	-2 199 845,59	-1 337 373,47
Fonctionnement	3 664 871,86	1 224 097,10	2 440 774,76	1 573 195,89	4 013 970,65
Total	8 028 842,63	4 725 595,75	3 303 246,88	-626 649,70	2 676 597,18

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Assainissement pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 8 028 842,63 € ;
- En dépenses : 4 725 595,75 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 8 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 3,7 M€ et sont constituées des surtaxes et redevances d'assainissement collectif et non collectif pour un montant de 2,1 M€ (chapitre 70), des participations d'assainissement collectif (PFAC) pour un montant de 572 K€ (chapitre 70) et des locations de compteurs pour 56,3 K€.

Des transferts de résultats 2019 ont également été comptabilisés sur l'exercice 2021 pour un montant de 568,4 K€ (Pont-Saint-Esprit).

Les recettes comprennent également l'amortissement des subventions pour 286,1 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement atteignent 4,4 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'agence de l'eau et du département pour 1,7 M€ (chapitre 13).

Le chapitre 10 pour un montant de 2 M€ correspond à l'affectation du résultat de l'année 2020.

Des opérations de remboursements d'avances sont comptabilisées en recettes du chapitre 23 pour 121,1 K€.

Enfin, les recettes intègrent la dotation aux amortissements pour 590,4 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 4,7 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 1,2 M€, sont composées de :

- 157,7 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion de la compétence assainissement pour les communes et les anciens syndicats en DSP. A ce titre, il est à noter les contrats, l'entretien et la maintenance des réseaux pour 56,2 K€, les assurances (13,5 K€), les honoraires pour 9,3 K€ et les taxes foncières pour 56,3 K€ ;
- 210 K€ pour les charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 15,8 K€ au titre des atténuations de produits relatives aux reversements des redevances à l'agence de l'eau ;
- 236,7 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 13,5 K€ au titre des charges exceptionnelles.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement.

La dotation aux amortissements pour 590,4 K€ complète ces dépenses (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 3,5 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2021 pour 2,3 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent des schémas directeurs, des travaux sur réseaux, des travaux sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers. Et ce, pour toutes les communes en DSP.
- Le remboursement du capital de la dette pour 420,4 K€ ;
- Les derniers transferts de résultats négatifs des communes pour 401,3 K€ (Pont-Saint-Esprit) ;
- Le remboursement d'une subvention perçue à tort par la commune pour 117,6 K€

Les dépenses comprennent également l'amortissement des subventions pour 286,1 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2 676 597,18 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 337 373,47 € ;
- Résultat de fonctionnement : 4 013 970,65 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 1 025 365,13 € en recettes et 1 961 086,35 € en dépenses, un excédent de financement de 1 740 875,96 € est constaté.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe DSP Assainissement est retracé en annexe 11.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Assainissement tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022

